Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260203-DEL-2026-02-02-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29
En exercice *: 27*
Présents *: 18*
Absents représentés *: 9*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 27 janvier 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 27 janvier 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 Février 2026

Délibération n° DEL.2026-02-02

Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2025

Le 3 février 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BAUDU Claire. BIESSE Thierry. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à MERCIER Martine. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LE PAVOUX Éric à BAUDOUIN Marie-Christine. LEGER Pauline à DUR-TOMAS Chantal. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric. MONDON Josiane à DESROCHES Gilles.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : PRUDENT Didier.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260203-DEL-2026-02-02-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 20 janvier 2026,

Vu le mail de la Préfecture du Cher en date du 18 décembre 2025 nous informant d'une erreur de données sur la délibération n° DEL.2025-12-120 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025,

Considérant qu'il convient dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2025-12-120 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025,
- **AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'ensemble des crédits d'investissement 2025 hors crédits reportés et hors opérations budgétaires, soit à hauteur des crédits suivants :

Chapitres	**Crédits ouverts 2025 (BP + DM 1)**	**Crédits à ouvrir 2026** **-25%**
20 – Immobilisations incorporelles	**15 000,00 €**	**3 750,00 €**
2031 – Frais d'études	15 000,00 €	3 750,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	**56 399,00 €**	**14 099,75 €**
2041581 – Biens mobiliers, matériel et études	25 000,00 €	6 250,00 €
2046 – Attributions de compensation d'investissement	31 399,00 €	7 849,75 €
21 – Immobilisations corporelles	**377 346,21 €**	**94 336,55 €**
2111- Terrains nus	7 500,00 €	1 875,00 €
2115– Terrains bâtis	36 000,00 €	9 000,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements	60 729,00 €	15 182,25 €
21316 - Constructions équipements du cimetière	10 000,00 €	2 500,00 €
21351 - Installation générales...des constructions - Bâtiments publics	75 600,00 €	18 900,00 €
2152 – Installations de voirie	22 000,00 €	5 500,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 600,00 €	650,00 €
215738 – Autre matériel et outillage de voirie	6 250,00 €	1 562,50 €

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260203-DEL-2026-02-02-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	19 040,00 €	4 760,00 €
21831- Matériel informatique scolaire	1 500,00 €	375,00 €
21838 – Autre matériel informatique	1 100,00 €	275,00 €
21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 500,00 €	875,00 €
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	2 664,95 €	666,24 €
2185 – Matériel de téléphonie	800,00 €	200,00 €
2188 - Autres	128 062,26 €	32 015,57 €
23 – Immobilisations en cours	**1 315 289,00 €**	**328 822,25 €**
2312 – Agencements et aménagements de terrains	243 919,00 €	60 979,75 €
2313 – Constructions	1 021 370,00 €	255 342,50 €
2315 – Installations, matériel et outillage technique	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL	**1 764 034,21 €**	**441 008,55 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 4 février 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr